

DRH

**Gestion collective**

Affaire suivie par :

Véronique CASAUBON

Tél : 05 53 67 70 21

Mél : [veronique.casaubon@ac-bordeaux.fr](mailto:veronique.casaubon@ac-bordeaux.fr)

23, Rue Roland Goumy

CS 10001

47916 AGEN CEDEX 9

Agen, le 3 janvier 2022

L'inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs  
des écoles du département de Lot-et-Garonne

**Objet : Stage de préparation au CAPPEI – année scolaire 2022-2023.**

**Références :** - Décret n°2017-169 du 10 février 2017

- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée

- Circulaire n°2017-026 du 14 février 2017

La présente note de service a pour objet de préciser les conditions à remplir ainsi que la procédure à suivre pour une demande de départ en stage de préparation au *Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Ecole Inclusive (CAPPEI)* pour l'année scolaire 2022-2023.

#### 1) Préambule

Le nombre de stagiaires sera déterminé ultérieurement. Toutefois, les enseignants intéressés peuvent faire acte de candidature en précisant le ou les parcours de formation souhaités.

#### 2) Conditions à remplir

Etre instituteur ou professeur des écoles titulaire.

Les candidats ont, en outre, l'obligation :

- de suivre l'intégralité de la formation. Après le 1er novembre, les désistements doivent rester exceptionnels et être présentés sur certificat médical,
- de se présenter, à l'issue du stage, à l'examen permettant d'obtenir le CAPPEI.
- d'exercer des fonctions relevant de l'Ecole inclusive pendant 3 années consécutives, dans l'option choisie, et dans le département au titre duquel l'admission en stage a été prononcée.

#### 3) Affectation durant la formation

Les enseignants retenus seront affectés à titre provisoire sur un poste dans le lieu d'exercice correspondant au parcours de formation choisi.

#### 4) Réunion d'information pour le stage de préparation au CAPPEI

Une réunion d'information sera organisée à la DSDEN du Lot-et-Garonne **le mercredi 19 janvier 2022 à 14h.**

Lors de cette réunion, un responsable du département Ecole inclusive à l'INSPE d'Aquitaine, et Madame DESCOT, IEN EI, vous apporteront des précisions concernant :

- Le déroulement et le contenu de la formation,
- Les différents parcours de formation proposés.

#### 5) Constitution des dossiers

A la suite de la réunion d'information, les candidats devront adresser le dossier joint à la présente note de

service, à l'IEN de la circonscription dont ils dépendent, au plus tard le :

***Vendredi 28 janvier 2022***

Les candidats seront convoqués devant une commission d'entretien prévue **le mercredi 9 février 2022** après-midi.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation,  
L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de  
l'éducation nationale,

**signé**

Patrice LEMOINE